



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 avril 1996 — N° 7

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

4 avril 1996

4 avril 1996

Le jeudi 4 avril 1996

N° 7

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Carrier-Perreault, ministre déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts, au nom de M. Chevrette, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 4 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Bouchard, premier ministre, dépose:

Le rapport, en date du 2 avril 1996, préparé par le groupe de travail sous la direction du Secrétaire général du ministère du Conseil exécutif, sur le phénomène de la double rémunération.

(Dépôt n° 39-960404)

4 avril 1996

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, dépose:

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1995 (versions française, anglaise et crie).

(Dépôt n° 40-960404)

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, dépose:

L'état des remises de taxes, droits et peines accordées en vertu de l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Revenu* pour la période du 29 novembre 1994 au 24 mars 1996.

(Dépôt n° 41-960404)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 2826 résidants, amis et voisins du Centre hospitalier Grace Dart, concernant la vocation de ce centre hospitalier.

(Dépôt n° 42-960404)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

4 avril 1996

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 118, Loi modifiant la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 285 du Règlement, M. Bélanger convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

—la Commission de l'économie et du travail, pour ceux des programmes des Mines et des Terres;

—la Commission de la culture, pour ceux de la Commission d'accès à l'information;

—la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux des Pêcheries et de l'Agriculture.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Farrah, whip en chef de l'opposition officielle, dépose:

La liste modifiée des membres des commissions permanentes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

(Dépôt n° 43-960404)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 127 du Règlement, M. Farrah propose:

QUE cette liste soit approuvée.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 127 du Règlement, M. Jolivet, whip en chef du gouvernement, propose:

4 avril 1996

QUE la composition de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation soit modifiée par l'ajout d'un membre, soit le député de Rousseau, M. Lévis Brien, et qu'en conséquence la composition numérique du groupe parlementaire formant le gouvernement à cette commission soit dorénavant de dix membres.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, présente une motion concernant la Journée mondiale de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Poulin (Beauce-Nord) présente une motion concernant les résultats du référendum du 30 octobre 1995; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le travail extraordinaire de concertation effectué par plus de cent partenaires du secteur des pêches lors du Forum sur les pêches qui a eu lieu, à Gaspé, les 1^{er} et 2 avril dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Filion (Montmorency) présente une motion concernant les budgets de recherche alloués aux députés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, sous réserve des modalités qui seront précisées pour l'étude

4 avril 1996

des crédits, le vendredi 19 avril 1996, M. Williams (Nelligan) s'adressera à M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant: «La recotisation à l'égard des projets de recherche et de développement».

Puis, il convoque une réunion des leaders des groupes parlementaires pour préciser les modalités de l'étude des crédits budgétaires.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Bouchard, premier ministre, à la séance du 25 mars 1996 et sur les motions de censure présentées par M. Johnson, chef de l'opposition officielle, M. Middlemiss (Pontiac), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Williams (Nelligan), Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys) et M. Bordeleau (Acadie).

À la fin de son intervention, M. Fournier (Châteauguay) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement et son chef péquiste pour leur refus persistant à instituer une commission parlementaire spéciale afin de faire toute la lumière sur la responsabilité politique des membres du Conseil des ministres quant à l'octroi de certains contrats par le Secrétariat à la restructuration.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, M. Filion (Montmorency) propose la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement du Parti Québécois pour son manque de transparence quant à la gestion des fonds publics en autorisant, entre autres, un

4 avril 1996

budget de recherche de 67 500 \$ au député de Rivière-du-Loup
comparativement à 11 500 \$ pour tout autre député de cette Assemblée.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement péquiste pour avoir masqué aux contribuables les nouvelles taxes qui leur seront imposées suite au budget de dépenses du premier ministre Bouchard.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, la séance se poursuit au-delà de 18 heures.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

Pour donner suite à la réunion des leaders des groupes parlementaires, M. le Président informe l'Assemblée que l'étude des crédits débutera le mardi 16 avril 1996 et que, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 282 du Règlement, cette étude se poursuivra jusqu'au mardi 30 avril 1996, selon le calendrier convenu.

À la demande d'un des leaders, M. le Président convoquera une nouvelle réunion des leaders pour préciser toute autre modalité, si nécessaire. Au terme de l'étude des crédits des ministères, une séance de la commission plénière sera consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale pour une durée maximale de 3 heures.

4 avril 1996

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 282 du Règlement, l'interpellation annoncée précédemment entre le député de Nelligan et le ministre délégué au Revenu au sujet de la recotisation à l'égard des projets de recherche et de développement aura lieu, tel que prévu, le vendredi 19 avril 1996.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois et plus particulièrement son chef, qui ont cautionné l'imposition de nouvelles taxes déguisées aux contribuables en permettant à Hydro-Québec d'augmenter de 2,5 % son tarif domestique et de réclamer des frais pour des services offerts gratuitement à compter du 1^{er} mai prochain et ce, bien avant que la Société d'État ait fait le ménage dans sa gestion.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement et son chef péquiste qui, par leur attitude, refuse systématiquement d'accepter et de respecter le vote démocratique des Québécoises et Québécois du 30 octobre dernier, laissant ainsi le Québec dans l'instabilité et l'incertitude politique et économique.

Le débat se termine par la réplique prononcée par M. Bouchard, premier ministre.

Puis, M. le Président entreprend la mise aux voix des motions de censure présentées au cours du débat sur le discours d'ouverture de la session; des votes par appel nominal sont exigés.

4 avril 1996

Est mise aux voix la première motion de censure, présentée par M. Johnson, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement du Parti Québécois pour l'absence de mesures concrètes de relance de l'emploi et de l'économie du Québec et pour l'absence de priorités d'action pour les Québécois et Québécoises.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 4 en annexe)

Est mise aux voix la deuxième motion de censure, présentée par M. Middlemiss (Pontiac). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement péquiste, plus particulièrement le ministre des Transports, qui cautionne la dégradation du réseau routier en réduisant le budget du ministère des Transports de plusieurs millions de dollars, ce qui risque de mettre en péril la sécurité des automobilistes québécois ainsi que le développement économique du Québec et de ses régions.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 5 en annexe)

Est mise aux voix la troisième motion de censure, présentée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit:

4 avril 1996

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement du Parti Québécois pour avoir semé l'incertitude et l'insécurité chez les personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale, en faisant preuve d'incohérence dans le dossier du transfert de la responsabilité des assistés sociaux dits «inaptes au travail» au ministère de la Santé et des Services sociaux.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 6 en annexe)

Est mise aux voix la quatrième motion de censure, présentée par M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement du Parti Québécois pour la totale incohérence entre le discours d'ouverture et les crédits déposés la semaine dernière.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 7 en annexe)

Est mise aux voix la cinquième motion de censure, présentée par M. Williams (Nelligan). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement péquiste pour son inaction et son manque de vision et pour l'absence de programmes concrets, particulièrement en ce qui a trait à l'économie souterraine, afin d'assurer aux Québécois un système fiscal juste et équilibré.

4 avril 1996

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 8 en annexe)

Est mise aux voix la sixième motion de censure, présentée par Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale déplore le manque de vision et dénonce l'absence de mesures concrètes, dans le discours inaugural et dans le livre des crédits 1996-1997 du gouvernement du Québec, en faveur de la création d'emplois et du développement social et économique de la grande région de Montréal.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 9 en annexe)

Est mise aux voix la septième motion de censure, présentée par M. Bordeleau (Acadie). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée condamne le gouvernement pour avoir dérogé à de très nombreuses reprises aux règles normales d'attribution des contrats gouvernementaux dans l'affaire Le Hir et ainsi avoir empêché la population du Québec de voir clair dans la gestion des fonds publics.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 10 en annexe)

Est mise aux voix la huitième motion de censure, présentée par M. Fournier (Châteauguay). Cette

4 avril 1996

motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement et son chef péquiste pour leur refus persistant à instituer une commission parlementaire spéciale afin de faire toute la lumière sur la responsabilité politique des membres du Conseil des ministres quant à l'octroi de certains contrats par le Secrétariat à la restructuration.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 11 en annexe)

Est mise aux voix la neuvième motion de censure, présentée par M. Fillion (Montmorency). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement du Parti Québécois pour son manque de transparence quant à la gestion des fonds publics en autorisant, entre autres, un budget de recherche de 67 500 \$ au député de Rivière-du-Loup comparativement à 11 500 \$ pour tout autre député de cette Assemblée.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **32** Contre: **61** Abstention: **0**

(Vote n° 12 en annexe)

Est mise aux voix la dixième motion de censure, présentée par Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement péquiste pour avoir masqué aux contribuables les nouvelles taxes qui leur seront imposées suite au budget de dépenses du premier ministre Bouchard.

4 avril 1996

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **32** Contre: **61** Abstention: **0**

(Vote n° 13 en annexe)

Est mise aux voix la onzième motion de censure, présentée par Mme Houda-Pepin (La Pinière). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois et plus particulièrement son chef, qui ont cautionné l'imposition de nouvelles taxes déguisées aux contribuables en permettant à Hydro-Québec d'augmenter de 2,5 % son tarif domestique et de réclamer des frais pour des services offerts gratuitement à compter du 1^{er} mai prochain et ce, bien avant que la Société d'État ait fait le ménage dans sa gestion.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **32** Contre: **61** Abstention: **0**

(Vote n° 14 en annexe)

Est mise aux voix la dernière motion de censure, présentée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement et son chef péquiste qui, par leur attitude, refuse systématiquement d'accepter et de respecter le vote démocratique des Québécoises et Québécois du 30 octobre dernier, laissant ainsi le Québec dans l'instabilité et l'incertitude politique et économique.

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: **31** Contre: **62** Abstention: **0**

(Vote n° 15 en annexe)

Débats de fin de séance

4 avril 1996

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre M. Fournier (Châteauguay) et M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, au nom de M. Bouchard, premier ministre, relativement au rapport du Vérificateur général concernant les contrats octroyés par le Secrétariat à la restructuration.

À 20 h 53, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 16 avril 1996, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

4 avril 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de censure présentée par M. Johnson, chef de l'opposition officielle:

(Vote n° 4)

POUR - 31

Bélanger	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Sirros
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Gautrin	MacMillan	Thérien
Bissonnet	Gauvin	Marsan	Vaive
Chagnon	Houda-Pepin	Middlemiss	Vallières
Cusano	Johnson	Mulcair	Williams
Delisle	Kelley	Ouimet	
Dionne	Lafrenière	Paradis	
Farrah	Lefebvre	Parent	
Fournier	Loiselle	Poulin	

CONTRE - 62

Barbeau	Boisclair	Dion	Laprise
Baril	Bouchard	Dionne-Marsolais	Laurin
(<i>Berthier</i>)	Boucher	Doyer	Léonard
Beaudoin	Boulerice	Facal	Létourneau
Beaulne	Bourdon	Filion	Malavoy
Beaumier	Brassard	Gagnon	Marois
Bégin	Brien	Gaulin	Morin
Bélanger	Campeau	Gendron	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
(<i>Anjou</i>)	Caron	Harel	Paillé
Bertrand	Carrier-Perreault	Jolivet	Paquin
(<i>Charlevoix</i>)	Charest	Julien	Paré
Bertrand	Cliche	Jutras	Payne
(<i>Portneuf</i>)	Côté	Lachance	Pelletier
Blackburn	Désilets	Landry	Perreault
Blais	Deslières	(<i>Bonaventure</i>)	Perron

4 avril 1996

Rioux
Robert
Rochon

Signori
Simard
(*La Prairie*)

Simard
(*Richelieu*)
Trudel

Vermette

ABSTENTION - 0

Sur la motion de censure présentée par M. Middlemiss (Pontiac):

(Vote n° 5)

(*Vote identique au vote n° 4*)

Sur la motion de censure présentée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce):

(Vote n° 6)

(*Vote identique au vote n° 4*)

Sur la motion de censure présentée par M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis):

(Vote n° 7)

(*Vote identique au vote n° 4*)

Sur la motion de censure présentée par M. Williams (Nelligan):

(Vote n° 8)

(*Vote identique au vote n° 4*)

4 avril 1996

Sur la motion de censure présentée par Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys):

(Vote n° 9)

(Vote identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par M. Bordeleau (Acadie):

(Vote n° 10)

(Vote identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par M. Fournier (Châteauguay):

(Vote n° 11)

(Vote identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par M. Filion (Montmorency):

(Vote n° 12)

POUR - 32

Bélanger
(*Mégantic-Compton*)
Bissonnet
Chagnon
Cusano
Delisle
Dionne
Farrah
Filion

Fournier
Gagnon-Tremblay
Gautrin
Gauvin
Houda-Pepin
Johnson
Kelley
Lafrenière
Lefebvre

Loiselle
Maciocia
MacMillan
Marsan
Middlemiss
Mulcair
Ouimet
Paradis
Parent

Poulin
Sirros
Thérien
Vaive
Vallières
Williams

4 avril 1996

CONTRE - 61

Barbeau	Brien	Landry	Simard
Baril	Campeau	(Bonaventure)	(La Prairie)
(Berthier)	Caron	Laprise	Simard
Beaudoin	Carrier-Perreault	Laurin	(Richelieu)
Beaulne	Charest	Léonard	Trudel
Beaumier	Cliche	Létourneau	Vermette
Bégin	Côté	Malavoy	
Bélanger	Désilets	Marois	
(Anjou)	Deslières	Morin	
Bertrand	Dion	(Nicolet-Yamaska)	
(Charlevoix)	Dionne-Marsolais	Paillé	
Bertrand	Doyer	Paquin	
(Portneuf)	Facal	Paré	
Blackburn	Gagnon	Payne	
Blais	Gaulin	Pelletier	
Boisclair	Gendron	Perreault	
Bouchard	Harel	Perron	
Boucher	Jolivet	Rioux	
Boulerice	Julien	Robert	
Bourdon	Jutras	Rochon	
Brassard	Lachance	Signori	

ABSTENTION - 0

Sur la motion de censure présentée par Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François):

(Vote n° 13)

(Vote identique au vote n° 12)

Sur la motion de censure présentée par Mme Houda-Pepin (La Pinière):

(Vote n° 14)

(Vote identique au vote n° 12)

4 avril 1996

Sur la motion de censure présentée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle:

(Vote n° 15)

(Vote identique au vote n° 4)
